Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20150209-VD20150209-010-DE
Date de télétransmission : 10/02/2015
Date de réception préfecture : 10/02/2015

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **10**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 9 février 2015

MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT
Secrétaire : Mme FERRIERE
Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHI - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme TOMASELLI - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. ROZOY - Mme OUTHIER - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. AYACHE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX
Membres excusés : M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme ROY (pouvoir M. PIAN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHI) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. MARTIN) - M. BORDAT (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - M. HOUPERT (pouvoir MME OUTHIER) - M. HELIE (pouvoir MME VOISIN-VAIRELLES) - M. CAVIN (pouvoir MME DESAUBLIAUX)

OBJET
DE LA DELIBERATION

Place de la Banque - Réalisation d'une rampe pour personnes à mobilité réduite pour l'accès à la Banque de France - Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Désignation du maître d'œuvre - Convention à conclure entre la Ville et la Banque de France

Monsieur Gervais, au nom de la commission de l'espace public, la vie urbaine, la tranquillité publique et l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

La délibération du 12 mai 2014 autorise la Banque de France à aménager sa rampe d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sur le domaine public. C'est pourquoi, la Ville de Dijon s'apprête à assurer la maîtrise d'ouvrage de cette opération.

Il est proposé que la maîtrise d'œuvre des travaux soit assurée par un prestataire désigné par la Banque de France.

Le programme comporte la réalisation d'une rampe pour personnes à mobilité réduite avec un muret paré de pierres de Comblanchien.

L'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération est estimée à 62 500 € HT.

Dans la mesure où cet aménagement bénéficie exclusivement à cet établissement, une convention devra être signée avec la Banque de France pour acter de sa prise en charge financière complète du montant des travaux et des frais de maîtrise d'œuvre réellement payés. Elle versera également des honoraires à la Ville fixés à 10% des sommes HT réellement payées par la Ville pour la réalisation de l'opération.

Par ailleurs, une fois l'ouvrage réalisé, la Banque de France assurera toutes les prestations d'entretien nécessaires à son bon fonctionnement et à sa pérennité.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - adopter le programme des travaux d'aménagement de la rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite, dans les conditions proposées ;

2 - arrêter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 62 500 € HT ;

3 - décider de confier sa maîtrise d'œuvre à un prestataire privé ;

4 - approuver le projet de convention annexé au rapport et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

5 - m'autoriser à signer la convention à conclure entre la Ville et la Banque de France ;

6 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ